

L'aménagement de la vieille ville de Genève

Autor(en): **Blondel, L. / Garcin, H. / Guyonnet, A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1931)**

Heft 13

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-44149>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

par du bicarbonate de calcium ou par un mélange de bicarbonates de calcium et de magnésium. J'ai donc préparé une solution de ces bicarbonates, semblable à l'eau d'imprégnation des terrains en question, en faisant barboter pendant trois jours un courant d'acide carbonique dans de l'eau tenant en suspension un excès de carbonates de calcium et de magnésium pulvérisés. Les bicarbonates étant facilement décomposables par perte d'acide carbonique et précipitation des carbonates neutres, la solution était préparée fraîchement de la même façon avant chaque essai d'électrolyse. Sa minéralisation totale, déterminée par évaporation d'un échantillon de 100 cm³ et dessiccation du résidu à 110°, était de 1,382 gr de carbonates par litre, ce qui correspond à une teneur en bicarbonates d'environ 2,5 gr par litre (calculée en bicarbonate de calcium).

Pour étudier systématiquement la marche de l'électrolyse et les produits formés, nous avons d'abord effectué l'électrolyse de cette solution, sans autre addition, entre deux lames métalliques. Puis, au moyen d'électrodes identiques, nous avons procédé à l'électrolyse de boues de carbonate de calcium imprégné de la même solution, enfin, dans les mêmes conditions, l'électrolyse de boues formées d'un mélange en parties égales de carbonate de calcium et d'argile, imprégné de ladite solution.

Pour empêcher autant que possible une action chimique éventuelle durant les électrolyses, nous avons soigneusement évité toute trace de sulfates ou de chlorures qui, ainsi que cela a été dit précédemment accélèrent considérablement la corrosion chimique dans les terrains argilo-calcaires. Nous avons employé dans ce but du carbonate de calcium et de l'argile chimiquement purs, cette dernière traitée par lévigation.

Nous avons utilisé successivement comme électrodes des lames de tôle de fer ordinaire, puis des lames d'acier laminé de 4,5 mm d'épaisseur. La surface utile de chaque électrode était de 18 à 20 cm², la distance entre les deux électrodes de 3 cm environ. Nous avons travaillé dans chaque cas avec une tension de 2 volts, puis avec 4 volts. L'intensité, mesurée au début, variait, dans le cas des boues, de 18 à 25 milliampères sous 2 volts et de 40 à 50 milliampères sous 4 volts, mais, par suite de l'appauvrissement du bain, l'ampérage baissait rapidement, en général au bout de quelques jours. N'ayant pas réussi à établir jusqu'ici un moyen pratique pour alimenter régulièrement nos bains boueux en électrolyte de même concentration que la solution initiale, sans changer la proportion d'eau de nos boues, nous avons dû nous contenter, pour le moment, d'électrolyses de courte durée (au maximum 15 jours) et nous avons interrompu chaque essai dès que l'ampèremètre n'accusait plus de courant appréciable.

Pour éviter autant que possible une perte d'électrolyte, durant l'électrolyse, par évaporation d'eau ou par élimination d'acide carbonique et précipitation de carbonates neutres, le bain était recouvert d'une couche de paraffine liquide pure. Dans le cas des boues, cette précaution s'est

montrée insuffisante ; le dégagement d'hydrogène à la cathode fissurait la masse, la paraffine pénétrait dans les fissures et isolait partiellement l'électrode. Nous avons alors remplacé la paraffine liquide par une couche de vaseline, fondue et coulée à la surface de la boue, puis solidifiée par refroidissement avant le début de l'électrolyse.

Ayant constaté en outre que, dans le cas des boues, une petite quantité de liquide aqueux s'accumulait peu à peu à la surface du bain, par différence de densité, nous avons placé entre les électrodes une plaque en verre de longueur égale au diamètre du vase et pénétrant de quelques millimètres dans la boue, pour éviter que le courant ne passe directement d'une électrode à l'autre à la surface du bain boueux.

Enfin, chaque essai électrolytique a été répété plusieurs fois, comme contrôle, avec des proportions différentes de la solution d'imprégnation.

La durée de nos électrolyses étant limitée par l'appauvrissement du bain, les corrosions et les dépôts obtenus n'ont pas été suffisants pour nous permettre d'en faire l'analyse quantitative, mais nous avons pu les analyser qualitativement et déterminer leurs constituants.

Mentionnons tout d'abord les constatations générales que nous avons pu faire à la suite de ces divers essais :

1. L'aspect des corrosions électrolytiques et la composition chimique des produits formés ont été les mêmes avec des électrodes de tôle de fer et avec des électrodes d'acier laminé.

2. Les résultats obtenus ont été qualitativement les mêmes sous 2 volts et sous 4 volts, les corrosions étant simplement plus accentuées avec 4 volts.

3. Dans le cas des boues, les résultats ont été les mêmes quelle que soit la proportion de la solution de bicarbonates, pourvu que la quantité de liquide soit suffisante pour former une pâte plastique et compacte, adhérent aux électrodes.

Les constatations faites et les résultats obtenus dans chacun des trois cas étudiés sont donnés dans les tableaux suivants.

(A suivre.)

L'aménagement de la Vieille Ville de Genève.

Le 29 mai dernier, M. J. Uhler, président du Conseil administratif de la Ville de Genève, avait obligeamment convoqué des représentants de la presse à prendre connaissance du projet d'aménagement de la Vieille Ville, approuvé par le Conseil municipal, le 26 du même mois. Au cours de cette séance, M. le président Uhler et les membres de la Commission des experts, MM. les architectes L. Blondel, H. Garcin, A. Guyonnet et A. Roche, mirent une inlassable servabilité à faciliter aux journalistes l'intelligence de ce très remarquable projet.

A notre tour, nous avons tenté d'en faciliter la lecture à ceux de nos lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec la Vieille Ville de Genève en illustrant le rapport de la Commission par deux plans, l'un montrant l'état présent, l'autre l'état projeté, et par onze croquis perspectifs dessinés par les experts. Les chiffres inscrits sur le plan représentent les points de vue de ces perspectives.

Réd.

D'autre part, il n'est pas nécessaire d'établir de nouveaux courants de grande circulation dans le haut de la ville ; ils ne seraient d'aucune utilité. Le tracé actuel des rues, un peu amélioré, est suffisant. La position même de la haute ville permet de résoudre, mieux que dans d'autres villes en plaine, l'importante question des circulations principales. Celles-ci ne peuvent que contourner la colline, sans changement de niveau appréciable, et ne pénétreront jamais dans la région de Saint-Pierre. En outre, le noyau de la Vieille Ville est si peu étendu, par rapport à l'ensemble de l'agglomération, que les véhicules peuvent, sans grande perte de temps, l'éviter.

Le centre de la Vieille Ville doit être réservé à l'habitation, au petit commerce et aux administrations. La commission reviendra, du reste, sur cette question.

Examen de l'état actuel de la Vieille Ville

On peut considérer que le centre même de Genève, sur la colline de Saint-Pierre, n'a subi que peu de modifications depuis le début du XIX^e siècle et que les transformations de quartiers ont surtout touché la région comprise entre les Rues-Basses et la Rue du Rhône ainsi que les abords de la Madeleine et les rues Rôtisserie¹ et Traversière.

Il apparaît donc que, si un effort de conservation doit être fait, cet effort doit porter sur le centre historique de la cité, autour de la cathédrale, et dont les limites sont :

Rue de la Croix-Rouge, rue de la Corratierie, rue de la Confédération, rue de la Rôtisserie, rue de la Madeleine, rue du Purgatoire, rue du Vieux-Collège, rue des Casemates,

¹ Voir *Bulletin technique* du 14 janvier 1928, l'article « Aménagement du quartier Pêlisserie-Trois Perdrix-Corratierie. »

terrasses de la rue Beauregard. Puis dans ce périmètre, il faudra, tout particulièrement, préserver les quartiers du sommet de la colline compris entre les terrasses de la Treille, la Tertasse, les terrasses de la rue Calvin, le passage de Monnetier, le haut des rues de la Fontaine et Verdaine, le Collège, Saint-Antoine, les terrasses de la rue Beauregard, le Palais Eynard et la Treille, soit l'ancien tracé de l'enceinte romaine avec, en plus, les quartiers du Bourg-de-Four et de Saint-Léger.

La commission a été ainsi conduite, par un examen attentif de l'état des lieux, à concevoir un projet d'ensemble mettant en évidence cette sorte d'acropole que forme la haute ville. Elle a envisagé sa tâche de la manière suivante : non seulement conserver le plus possible le centre historique, mais encore le mettre mieux en valeur en lui créant un cadre architectural. Son idée est de compléter l'œuvre commencée par les constructeurs du XVIII^e siècle qui ont conçu les ensembles s'étendant de la rue Beauregard, par la Treille, jusqu'à la Corratierie, de les relier aux terrasses de la rue Calvin, puis, de là, aux terrasses de la cour Saint-Pierre et de l'Evêché.

On obtiendrait ainsi, sans grande difficulté, une vision de la Vieille Ville entourée de terrasses de toutes parts, sauf du côté du Bourg-de-Four. On créerait, en somme, une sorte de socle élevé, servant de base à la haute ville, et se dégageant d'un ensemble de jardins et de maisons relativement basses. De plus, il serait possible d'améliorer la liaison architecturale entre les terrasses dominant la place Neuve et la terrasse de la maison de Saussure.

Ce principe d'acropole aurait non seulement l'avantage de délimiter le centre historique, mais de permettre une réalisation architecturale de grand intérêt.

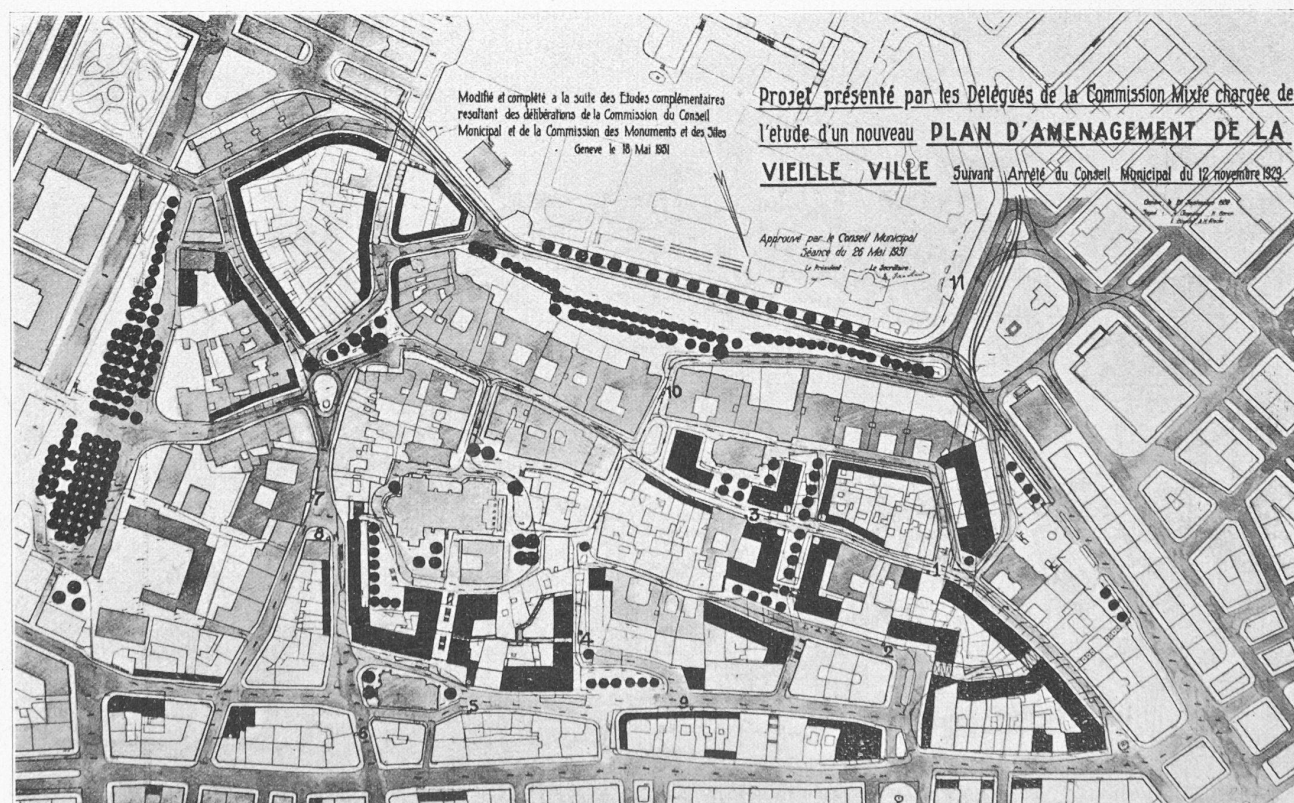


Fig. 2. — Plan de l'aménagement projeté de la Vieille Ville de Genève.

Voies d'accès.

Pour parvenir à ce centre historique, couronnant la colline, il est nécessaire de bien prévoir les voies d'accès qui le desservent.

En effet, s'il n'est pas indispensable, comme nous l'avons vu, de le couper par de grandes circulations, il est cependant indiscutable qu'il faut y parvenir facilement et que ces voies d'accès doivent être suffisantes pour les besoins locaux.

Actuellement, pour se rendre dans le quartier de Saint-Pierre, il existe quatre accès ouverts aux véhicules : la Cité, la rue de l'Hôtel-de-Ville, les rampes de la Treille et de la Tertasse. La place du Bourg-de-Four est accessible par les rues de la Fontaine, la rue Verdaine, la rue des Chaudronniers, la rue Etienne Dumont et la rue Saint-Léger, et il existe une circulation transversale, un peu importante, qui est celle qui, à travers le Bourg-de-Four, réunit la rue de la Fontaine à la rue Saint-Léger. (Fig 1.)

De nouveaux accès à la ville haute sont-ils désirables? C'est ici qu'il y a lieu d'examiner les projets relativement récents, qui prévoient deux circulations nouvelles : a) la percée place Neuve ou Corratierie à la place des Trois-Perdrix, et b) la rue Calvin prolongée pour monter sur la colline.

La commission a examiné chacun de ces projets.

a) La percée place Neuve ou Corratierie-place des Trois-Perdrix.

En tenant compte de la récente expertise demandée par la ville à des architectes urbanistes d'autres cantons, quatre propositions sont en présence.

1. Le passage est établi sous la maison de Saussure.¹
2. Le passage emprunte le tracé actuel de la Tertasse avec traversée sous le pont de la Cité.
3. Le projet des experts qui préconise le tracé de la Tertasse par une rue en tranchée et par le moyen d'un tunnel de 60 mètres, avec débouché en face du Musée Rath.
4. Le passage se fait par le moyen d'un tunnel place des Trois-Perdrix-place Neuve.

Bien que ces quatre tracés ne soient prévus qu'en fonction des circulations de la ville basse, leur exécution est liée intimement au problème général de la Vieille Ville. En effet, selon la solution envisagée, celle-ci peut se trouver affectée de façon fâcheuse par la création d'une artère en tranchée qui, par surcroît, serait interrompue par un pont ou un tunnel.

Au point de vue *grande circulation*, la commission ne croit pas la réalisation de ces projets désirable. Il est, en effet, inutile d'introduire une nouvelle grande artère traversant le Rhône entre le pont du Mont-Blanc et le pont de l'Île. Ce qu'il faut, avant tout, chercher à améliorer ce sont les courants qui existent et canaliser sur eux tout le trafic à longue distance. Les traversées proposées ne peuvent se justifier que pour une circulation locale entre la place Neuve et le Grand-Quai et, en ce qui concerne l'accès à la haute ville par l'actuelle Tertasse, il n'a rien à gagner à être remplacé par des escaliers d'un long développement.

Pour ces diverses raisons, la commission se rallie au projet 4, soit le tunnel place des Trois-Perdrix-place Neuve, qui, malgré une longueur supérieure à celle du projet 3 n'entraîne aucune perturbation dans la physionomie de cette partie de la Vieille Ville et permet, notamment, une heureuse solution architecturale de la place des Trois-Perdrix. Ce projet de tunnel a, du reste, déjà retenu l'attention de la Commission des travaux de la Ville. Enfin, un de ses grands avantages est qu'il peut être créé progressivement, moyennant que son

¹ Voir le plan de situation, à la page 2 du *Bulletin technique* du 14 janvier 1928.

départ sur la place des Trois-Perdrix soit prévu dès la reconstruction de l'immeuble faisant suite aux terrasses de la Société de lecture (Fig. 1, 2 et 13).

Les projets de la Vieille Ville ont été étudiés par la commission en tenant compte, exclusivement, de cette solution.

b) Rue Calvin prolongée.

La création d'une voie d'accès à la haute ville par la rue Calvin prolongée a retenu longuement l'attention de la commission.

Son prolongement et son débouché, soit sur la rue Calvin, soit en haut de la Pélisserie, ont été soigneusement étudiés. Il est regrettable que l'on ait amorcé une rue sans savoir comment on la terminerait. Actuellement le prolongement pur et simple dans l'axe de la rue Calvin n'est plus possible avec les niveaux prévus dans la partie reconstruite, car la pente en serait trop forte pour une voie charretière (14%). Reste le second tracé avec une rampe en boucle, débouchant sur le haut de la rue de la Pélisserie.

Après bien des études, la commission a reconnu que cette solution était aussi impraticable que la première. Même en augmentant le rayon de la courbe, on obtiendrait un tracé très déficieux, et surtout un débouché plein de risques sur la Grand'Rue. A la descente, les véhicules ne pourraient circuler qu'avec des difficultés aussi grandes que sur une route de montagne, et, à la montée, les inconvénients en seraient encore pires. Les véhicules à moteur, arrivant à angle droit sur la Grand'Rue, constitueraient un danger permanent pour le trafic de cette rue. Les niveaux ne pouvant être modifiés, le dévers de la chaussée, entre le rayon intérieur et extérieur de la courbe, resterait toujours beaucoup trop accentué. En outre la visibilité serait mauvaise.

Enfin, la commission s'est demandé si, réellement, la création d'un nouvel accès pour les véhicules dans la haute ville était nécessaire, alors qu'il y en a d'autres et que celui-ci resterait toujours peu praticable. En comparant sa valeur avec celles des autres voies d'accès et en jugeant des difficultés presque insurmontables qu'il présente, elle estime qu'il faut l'abandonner.

En résumé, trois passages seulement peuvent être considérés comme accès principaux à la haute ville :

1. La Cité qu'il faudra élargir ;
2. La Treille qui devrait l'être également dans sa partie haute ;
3. La circulation par la rue de la Fontaine et la rue Saint-Léger ou vice-versa.



Fig. 3. — Vue du point 1 : Grand Mésel.

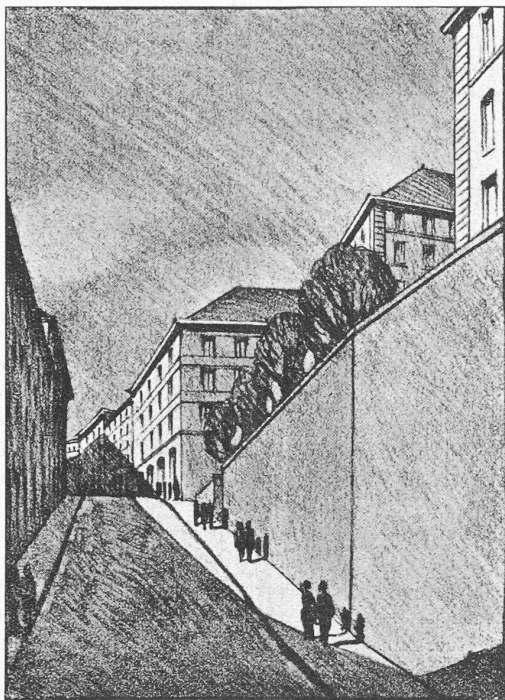


Fig. 4. — Vue du point 2 : Rue Calvin.
Raccordement entre la partie haute et la partie basse.

La commission estime qu'il importe d'améliorer le plus possible ces points pour permettre de bons accès à la haute ville.

En se limitant aux trois points sus-nommés : Treille, Bourgade-Four et Cité (accessoirement Tertasse), on simplifie et canalise tout le problème des circulations.

Etudes des points principaux.

Ayant examiné l'ensemble des voies d'accès, leur nature et leur importance, et après avoir pris comme base l'idée de terrasses entourant la haute ville, la commission a étudié en détail, l'un après l'autre, les points qui doivent subir une transformation ou une modification. Elle a, non seulement, tracé les plans, mais indiqué l'aspect général des immeubles à reconstruire.

1. Cité.

L'accès par la rampe de la Cité doit être amélioré. Comme on ne peut en modifier les niveaux, il doit être prévu un élargissement (la rue portée à 12 mètres) pris uniquement à gauche en montant. L'alignement des hôtels du XVIII^e siècle qui font front sur la Corratierie serait ainsi conservé.

L'élargissement s'arrêterait au haut de la montée : l'angle de la Tertasse et du Grand-Mézel serait disposé en place, avec une petite terrasse dégageant la vue sur la rue (Fig. 3).

2. Rue Calvin prolongée et place des Trois-Perdrix.

La commission a montré que la rampe charretière devait être supprimée. La nouvelle rue commencée s'arrêterait à l'alignement de la Pélisserie par une terrasse qui ferait suite à celles de l'immeuble de la Société de lecture (ancien hôtel du résident de France). Un escalier, passant sous un arc et supportant une terrasse, relierait la partie inférieure de la rue Calvin à la petite place créée à l'entrée de l'actuelle rue Calvin. Cette place, bien ordonnée et architecturée, permettrait l'accès aux immeubles construits au-dessus du

théâtre de l'Alhambra. Cette conception rendrait possible le dégagement des terrasses de l'immeuble de la Société de lecture.

La perspective, au haut de la nouvelle rue, loin de donner l'impression d'un cul-de-sac, serait d'un effet architectural certain et marquerait bien la transition entre la basse et la haute ville.

La circulation rue Calvin-haut de la Pélisserie serait améliorée par l'élargissement, au levant, de cette dernière rue. Il faut noter que tous les immeubles pourraient ainsi être desservis facilement par des voitures (Fig. 4).

Du côté de la place des Trois-Perdrix, les murs des terrasses de la Société de lecture seraient prolongés jusqu'à l'angle ouest de la place. Un square serait créé à la hauteur de la partie supérieure de la Tour-de-Boël et serait desservi, soit par la Grand'Rue, soit par la place des Trois-Perdrix. Enfin, il serait prévu un passage à piétons reliant la place des Trois-Perdrix à la Cité et à la Corratierie.

3. Site entre la Pélisserie et la Madeleine.

Dans toute cette partie la commission propose la conservation, au second plan, et la mise en valeur des terrasses existantes. Celles qui se trouvent devant les maisons de la rue Calvin feraient retour du côté du Perron et celles du passage de Monnetier seraient maintenues jusqu'aux Barrières. Le Perron serait relié à la Rôtisserie par une voie charretière longeant le pied des terrasses et, en plus, par un escalier couvert passant sous les futurs immeubles, sur son emplacement actuel. Ces immeubles, au premier plan, sans toiture et dont la hauteur serait limitée pour permettre l'étagement des terrasses, devraient être prévus entre l'Alhambra et la Salle Centrale.

La commission suggère que cet ensemble d'immeubles pourrait être utilisé à destination de garage d'automobiles. Ce garage qui, outre un sous-sol, pourrait comporter un rez-de-chaussée et deux étages, serait appelé, vu sa position très centrale, à restreindre considérablement le stationnement dans les rues voisines.



Fig. 5. — Vue du point 4 : Le Perron.

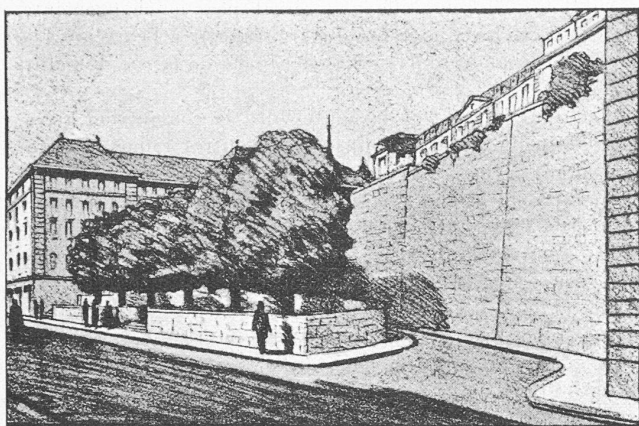


Fig. 6. — Vue du point 9 : Rue de la Rôtisserie.
Partie entre le Perron et l'Alhambra.

La disposition prévue en haut du Perron doit être rapprochée des solutions proposées pour les différents accès à piétons à la haute ville. C'est volontairement que la commission a recherché cette unité d'architecture pour ces divers aspects (Fig. 5 à 8).

5. Site-Evêché-rue de la Fontaine.

Ce point est celui qui a présenté, pour la commission, le plus de difficultés. En effet, il est incontestable qu'il existe une circulation assez importante entre Longemallé et le Bourg-de-Four et qu'il faut l'améliorer. D'autre part, il n'est pas possible de concevoir l'étude du haut de la rue de la Fontaine sans se préoccuper de l'emplacement de la prison de l'Evêché. Tout se tient étroitement dans ce problème. Du moment que l'église luthérienne est conservée, la présence des écuries de l'Hôpital est un obstacle absolu à la circulation dont il a été parlé.

La commission avait tout d'abord songé à en conserver une partie, mais elle s'est rendu compte que la question n'était, même ainsi, pas résolue et que, d'autre part, cet édifice mutilé, malgré un certain aspect pittoresque, n'aurait pas de valeur architecturale.

Après plusieurs études, elle s'est décidée à ne pas tenir compte de ces écuries et à lier le problème de la rue de la Fontaine à celui de l'Evêché.

Si l'on veut conserver le haut de la Vieille Ville, il faut, en tous cas, créer de bonnes voies d'accès. Celles-ci ne peuvent

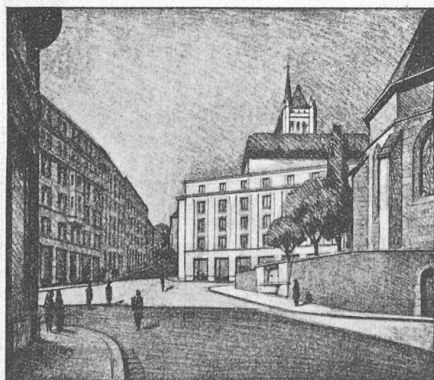


Fig. 7. — Vue du point 6 :
la place de la Madeleine et la terrasse de St-Pierre.

être améliorées tant que subsistera l'étranglement du haut de la Fontaine. La rue Verdaine ne peut remplacer celle-ci car elle ne débouche, dans sa partie inférieure, sur aucune place. Enfin, il ne suffit pas de conserver, il faut mettre le site en valeur au point de vue esthétique.

Pour ces raisons, la commission a étudié un aménagement de l'emplacement de l'Evêché, en relations avec de nouveaux Degrés de Poules. Elle a estimé que la seule solution possible était la création d'une terrasse surélevée, projet déjà préconisé, il y a plusieurs années, par l'architecte Baudin. Cette terrasse serait suffisamment haute pour que la vue puisse s'étendre sur le lac et du côté des Voirons. La prison devrait complètement disparaître et la partie basse de la terrasse se lierait, derrière le chevet de la cathédrale, à un escalier formant motif architectural et remplaçant les Degrés de Poules (Fig. 9 et 10).

Ce nouvel escalier des Degrés de Poules déboucherait sur la rue de la Fontaine, sous une arcade formant terrasse et dont l'architecture serait reliée à un bâtiment pouvant contenir des magasins à front de rue. Ce bâtiment, qui pourrait

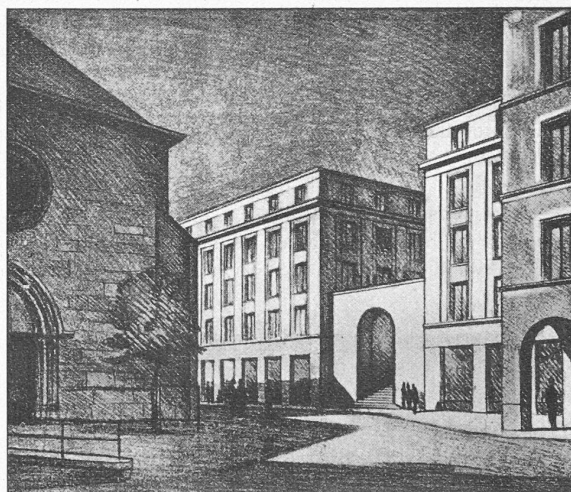


Fig. 8. — Vue du point 5 : Les Barrières.

prendre jour également sur une cour anglaise du côté de l'Evêché, devrait avoir une architecture qui prolongerait celle des immeubles que l'on devra construire sous la terrasse, face à la Madeleine. On obtiendrait ainsi, du haut de la rue de la Fontaine jusqu'à la salle Centrale et au delà jusqu'à l'Alhambra, une ordonnance générale relativement basse, qui ne dépasserait pas le niveau des terrasses. Par la limitation de la hauteur des immeubles, face à la Madeleine, un bel ensemble architectural pourrait être ainsi obtenu et la vue du chœur et des tours de la cathédrale serait considérablement améliorée pour le passant venant de Longemalle.

Avant de présenter les études qui accompagnent le présent rapport, la commission a longuement étudié une solution permettant de conserver la prison de l'Evêché et de lui adjoindre une terrasse formant point de vue. Elle a dû reconnaître que la conservation de cet édifice, construit en 1842, serait réellement déplorable, au point de vue esthétique, et que son utilisation serait toujours malaisée.

Avec la nouvelle disposition adoptée la commission fait remarquer que la disparition des écuries de l'Hôpital, loin d'être un mal, permettra une vue excellente sur l'abside de Saint-Pierre.

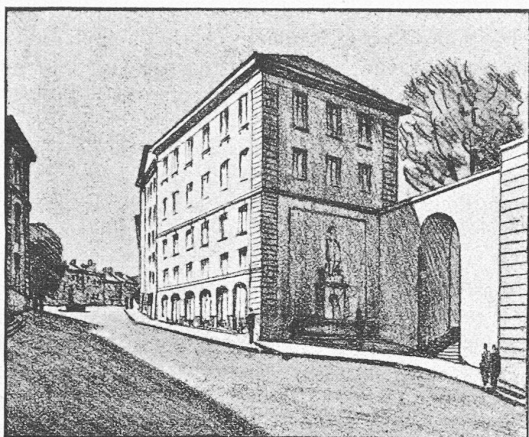


Fig. 9. — Vue du point 8 :
Fontaine et départ des Degrés de Poule.

Quant à la démolition des écuries de l'Hôpital, la commission répète que les craintes manifestées à cet égard sont infondées. Il ne s'agit, en réalité, que de la disparition d'un élément purement décoratif et qui n'implique en rien une modification des alignements actuels du Bourg-de-Four. Il y aurait lieu, d'après le projet de la commission, d'apporter quelques modifications au mitoyen de l'immeuble suivant, soit créer une façade en retour par l'ouverture de nouvelles fenêtres.

En ce qui concerne le Bourg-de-Four, pris dans son ensemble, la commission estime que les pouvoirs publics devront imposer, à son sujet, un cahier des charges détaillé, précisant

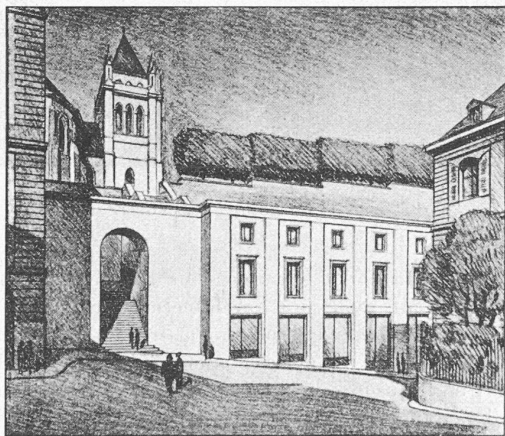


Fig. 10. — Vue du point 7 :
Les Degrés de Poule et la terrasse de St-Pierre.

que l'harmonie générale des façades sera maintenue en excluant toute architecture disparate.

Si l'on avait procédé de même auparavant, on aurait obtenu autour de la Madeleine un effet tout différent de ce qu'il est aujourd'hui : l'église ne semblerait pas aussi isolée et dépaycée qu'elle l'est actuellement.

6. Transformation à l'intérieur du centre urbain historique.

La commission a exposé jusqu'à présent les transformations jugées nécessaires pour harmoniser la périphérie du site de la haute ville. Elle aborde maintenant ce qu'elle estime devoir être envisagé pour le centre même de ce site.

Au Bourg-de-Four, elle ne prévoit pas de changements, sauf qu'il faudra admettre un élargissement à l'extrémité de la rue des Chaudronniers et au débouché de la rue de Saint-Léger.

Pour tout le reste de la haute ville, la commission a respecté les édifices classés ainsi que d'autres immeubles qui concourent à produire un ensemble intéressant. La cour de Saint-Pierre ne subit pas de modifications. Pour la rue de l'Hôtel-de-Ville, entre la Taconnerie et l'Arsenal, elle préconise un trottoir côté lac, sous les maisons, dans lesquelles on pourrait ouvrir des arcades. Elle croit cette solution praticable et assez nécessaire pour élargir la chaussée. Cependant, elle ne la porte sur le plan qu'à titre d'indication.

Un point qui, dans la haute ville, a retenu spécialement son attention est le quartier de Saint-Germain.

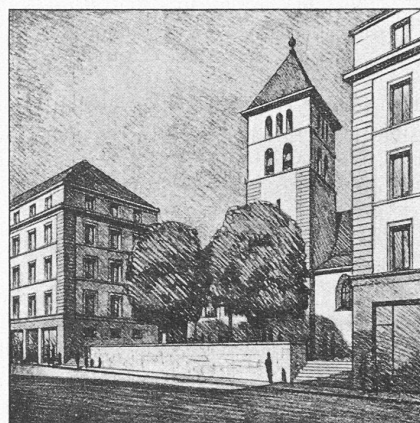


Fig. 11. — Vue du point 3 :
La Grand'Rue et le dégagement sur St-Germain.

7. Quartier de Saint-Germain.

Il est incontestable que ce quartier est privé d'air et de lumière et qu'en faisant disparaître une partie des maisons entre Saint-Germain et la Grand'Rue on obtiendrait d'excellents résultats hygiéniques et esthétiques.

L'alignement côté lac de la Grand'Rue est respecté. Il contient plusieurs immeubles intéressants. Du côté du couchant il est maintenu presque intégralement entre le Grand-Mézel et la rue du Cheval-Blanc. Par contre, à la hauteur de l'église de Saint-Germain, la Grand'Rue est beaucoup trop

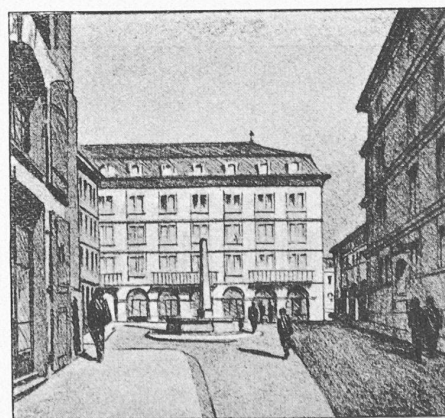


Fig. 12. — Vue du point 10 :
Place de l'Hôtel de Ville.

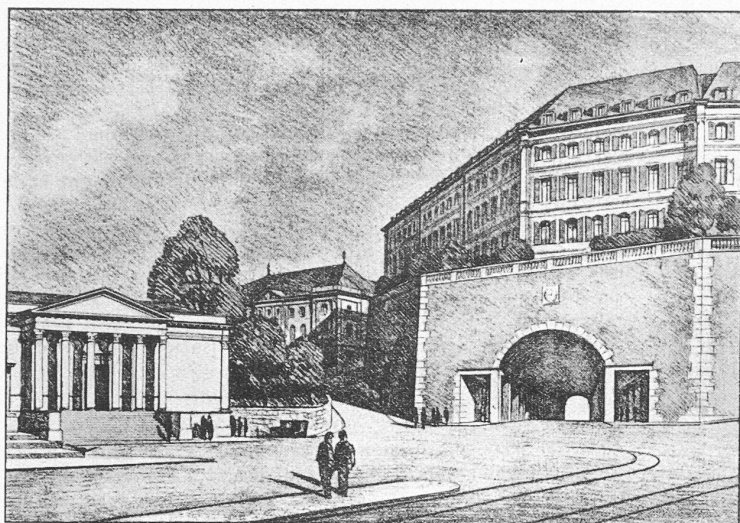


Fig. 13. — Vue du point 11: L'entrée du tunnel, place Neuve-place des Trois Perdrix, en face du Musée Rath.

étroite et la commission a été amenée à prévoir la disparition d'un certain nombre d'immeubles qui seraient remplacés par un petit jardin public dégagant largement l'église et le clocher de Saint-Germain. (Fig. 11.)

La rue de la Boulangerie serait supprimée et celle du Cheval-Blanc élargie.

Ces transformations permettraient une excellente insolation de cette partie de la Grand'Rue, tout en conservant un caractère d'intimité à ce site, si intéressant, de la Vieille Ville.

La rue des Granges est entièrement maintenue ainsi que le Grand-Mézel, sauf à l'angle Grand-Mézel-Tertasse.

Quant au débouché de la Grand'Rue sur la place de l'Hôtel-de-Ville, on doit admettre qu'il devra être élargi, ce qui entraînera la reconstruction de l'annexe de l'Hôtel-de-Ville (Fig. 12).

8. Maisons de la Tertasse.

La commission propose de prévoir une meilleure liaison des maisons entre l'extrémité de la rue des Granges et la maison de Saussure, de façon à continuer le magnifique ensemble sur terrasses commencé au XVIII^e siècle. En effet, les immeubles sur la Tertasse sont disposés sans aucune unité et esprit d'harmonie.

Dans sa partie supérieure, la Corraterie serait élargie grâce à la suppression de l'immeuble de la Société littéraire.

9. Quartier Saint-Léger-rue Etienne Dumont.

Tout le triangle compris entre les rues de Saint-Léger-Chausse-Coq-Etienne-Dumont-Beauregard ne peut être laissé au hasard des transformations.

Bien que les immeubles 20-22 de la rue Saint-Léger offrent un certain intérêt archéologique, leur état déplorable n'en permet pas l'utilisation. La commission estime que si l'élargissement de cette rue, dans cette partie, doit être prévu, c'est de ce côté qu'il devra être réalisé.

La commission, après diverses études, préconise un plan général d'aménagement de ce quartier. Cette réalisation peut n'être envisagée que dans une deuxième étape de reconstruction.

La commission prévoit, à l'intérieur de cet ensemble, un double square en raison des différences de niveau. La rue Tabazan serait supprimée. Un passage à piétons allant de la rue du Manège à la rue Etienne Dumont remplacerait la rue Chausse-Coq et serait prolongé jusqu'à la place de Saint-Antoine.

C'est là un projet d'avenir qui devrait être envisagé, assez rapidement, en raison des conditions peu hygiéniques de ce mas d'habitations.

La commission émet le vœu que la démolition de l'immeuble du Calabri soit exécutée le plus rapidement possible.

Réglementation des constructions.

Pour arriver à réaliser les idées qui viennent d'être indiquées, la commission estime que l'institution d'une réglementation pour l'intérieur de la Vieille Ville est indispensable et elle présente, à cet effet, le projet suivant :

Article premier. — Il est créé une zone spéciale de constructions appelée *Zone de la Vieille Ville*, comprise dans le périmètre suivant : rue de la Croix-Rouge, Corraterie (deux côtés de la rue jusqu'à la rue du Stand), rue de la Confédération, jusqu'à la place des Trois-Perdrix (non compris les immeubles à front de la rue de la Confédération), côté sud des rues Rôtisserie, Madeleine, place de la Madeleine, Purgatoire, Vieux Collège, Casemates, terrasses de Beauregard, rue de l'Athénée et Croix-Rouge.

Art. 2. — Dans cette zone de la Vieille Ville et particulièrement dans la partie centrale du site, les constructions neuves ou les transformations d'immeubles devront s'inspirer du caractère de l'architecture ambiante. D'une manière générale, les constructeurs auront à tenir compte d'une réglementation précisant dans chaque cas les hauteurs des bâtiments, la saillie des balcons, la disposition des toits, la nature des matériaux.

Art. 3. — Dans la zone créée, sous réserve de l'application de la loi de 1929, toute demande de construction sera précédée d'une esquisse ou avant-projet à l'échelle de 0,01, indiquant les dispositions de l'immeuble futur, son architecture et son aspect, par rapport aux maisons voisines. Eventuellement, des vues perspectives ainsi que des gabarits pourront être demandés.

Art. 4. — Les alignements des immeubles, les niveaux et le tracé des rues sont prévus par le plan d'aménagement.

Art. 5. — Des conventions particulières, visant la construction d'ensembles seront établies entre les constructeurs et les autorités.

Art. 6. — Dans la zone de la Vieille Ville les autorisations relatives aux enseignes, attributs de commerce, panneaux réclames, enseignes lumineuses ou vitrines mobiles seront soumises à une réglementation spéciale.

CONCLUSIONS

Après cet exposé et l'examen des plans, il pourra paraître, à quelques-uns, que la commission, au lieu de se borner à conserver la Vieille Ville, a introduit des modifications trop radicales dans certains quartiers.

La commission croit cependant qu'un examen attentif des plans et croquis joints à son rapport montrera qu'elle n'a pas eu tort de chercher à recréer des ensembles, car une conservation archéologique pure et simple ne peut conduire qu'à une œuvre stérile. Il faut faire œuvre constructive et replacer le centre de la Vieille Ville dans un cadre architectural pour en faire véritablement un site harmonieux.

S'il est certain que des sacrifices sont à envisager pour obtenir les résultats désirés, il faut nous souvenir que nos ancêtres du XVIII^e siècle l'ont compris également lorsqu'ils ont réalisé les ensembles de la Treille et de la place Neuve. Ils ont, eux aussi, voulu constituer un aspect monumental

de Genève, conforme au goût de leur époque et dont on ne peut nier la valeur.

En s'inspirant des mêmes principes d'unité et de recherches architecturales, nous sommes certains d'arriver à un résultat satisfaisant. Il s'agit, avant tout, de coordonner des éléments qui existent déjà, de parfaire cette impression de ville élevée, d'acropole couronnant la colline et dominant la ville basse.

La réglementation prévue pour la Vieille Ville ne doit, en aucune manière, influencer défavorablement le développement de ce quartier. Celui-ci, nous l'avons dit au début, doit avoir sa physionomie propre. De plus en plus, dans la ville haute, on verra se grouper des édifices d'administration cantonale et municipale. Les rues, relativement étroites, se prêtent au petit commerce, par exemple aux antiquaires, libraires, imprimeurs, à l'artisanat, aux restaurants de couleur locale et il faut noter que la haute ville est favorable aux habitants qui redoutent le bruit et la grande circulation.

L. BLONDEL, H. GARCIN, A. GUYONNET, A.-H. ROCHE.

CHRONIQUE

Chauffage des hôpitaux à Lausanne

Il existe, au nord de Lausanne, une véritable « Cité des malades » comprenant l'Hôpital cantonal et ses dépendances, l'Institut pathologique, les Pavillons A, B, C et D, la Maternité, la Clinique infantile, le Pavillon Bourget, l'Hospice Sandoz récemment construit, quatre pavillons d'isolement (quatre autres sont prévus), la Clinique de gynécologie et l'Hôpital Nestlé à construire.

Ces hôpitaux, une fois tous disponibles, seront occupés par 1608 personnes (malades : 1188 ; personnel : 420).

L'Etat de Vaud a ouvert une soumission préliminaire en vue de doter ces établissements d'une Centrale destinée à satisfaire à leurs besoins thermiques. Il est entendu que cette soumission ne saurait en aucun cas obliger l'Etat de Vaud à poursuivre la réalisation de ce projet. Les offres qu'il sollicite ont pour but d'élucider le problème posé, d'en apprécier les données techniques et d'en déterminer les répercussions financières.

La plus grande liberté de conception technique et d'initiative est laissée aux concurrents. C'est donc au fond à une sorte de consultation que procède l'Etat. Idée excellente, d'autant plus qu'il s'agit en l'occurrence d'un projet considérable. M. G. Epitoux, architecte, afin d'orienter les candidats et de leur offrir des bases sûres, a rédigé un cahier des charges où nous glanons les renseignements suivants :

Le soumissionnaire devra indiquer : Les principes généraux dont il s'est inspiré ; la description générale de la centrale ; les types de chaudières ; ceux des combustibles ; la façon dont sont disposées les canalisations et les sous-stations ; les calculs du rendement de l'installation ; le budget d'exploitation ; le budget d'entretien et d'amortissement ; le schéma des dispositions, le plan de la centrale thermique, et le plan des conduites à distance ; la liste des références relatives à des installations du même genre exécutées par le soumissionnaire et la liste des installations dans lesquelles, totalement ou partiellement, les dispositions qu'il propose sont appliquées. Le devis devra être détaillé de manière très complète.

Toutes les installations envisagées devront s'exécuter dans un délai de cinq mois, comptés dès l'adjudication. Deux mois sont envisagés pour la construction qui abritera la Centrale, pour le cas où les locaux actuels ne seraient pas suffisants.

Les installations devront être conçues suivant les méthodes les plus modernes, en évitant les dispositions n'ayant pas fait leurs preuves ou d'un maniement compliqué. On examinera l'installation de silos avec élévateurs pour faciliter la manutention du combustible, silos qui devront assurer l'approvisionnement pour deux mois.

Le type de chaudières est laissé à l'appréciation des concurrents, lesquels devront veiller à choisir judicieusement l'emplacement de la cheminée.

La surface totale de chauffe des chaudières sera indiquée également. La puissance de celles-ci sera suffisante pour assurer le service, en forçant le feu, si l'une d'entre elles venait à être mise hors d'emploi, alors que la température extérieure atteindrait moins 12°.

En résumé, on envisagera la Centrale absolument complète, prête à fonctionner, munie de tout ce qui est susceptible d'en assurer le rendement, le bon fonctionnement et le contrôle.

On voit qu'il s'agit là d'un vaste projet, aux multiples aspects et que l'on a eu infiniment raison de chercher à réaliser en faisant appel à l'esprit d'initiative des concurrents eux-mêmes. Les besoins thermiques de la « Cité des malades » sont grands : cuisines, marmites à vapeur, lessiveries, machines à laver, séchoirs, appareils de stérilisation, chauffage de tous les bâtiments, etc., etc.

Un grand garage postal à Coire.

Les courses d'automobiles postales s'étant développées considérablement ces années dernières, il a été nécessaire de projeter, à Coire, un nouveau garage pour la construction duquel un crédit de Fr. 453 000 est demandé par le Conseil fédéral. Le nouveau garage, qui pourra abriter 16 voitures à voyageurs, les tracteurs, les chasse-neige et les fourgons, comprendra en outre un atelier spacieux et des magasins.

Pour dompter la Petite Emme.

Le canton de Lucerne, avec l'appui de la bonne mère Helvétia, a entrepris, depuis 1878 déjà, de venir à bout des débordements du méchant torrent de la Petite Emme. De grands travaux de protection ont été entrepris. La quatrième période (endiguement et correction du torrent de la Lammschlucht à la Reuss) va bientôt commencer. Les travaux la concernant sont devisés à deux millions, sur lesquels la part de la Confédération sera de Fr. 800 000, versés par annuités de Fr. 100 000.

Et pour la Grande Schlieren.

Il est absolument nécessaire de construire des ouvrages de protection sur le cône de déjection de la Grande Schlieren, près d'Alpnach. La Grande Schlieren est en effet un des plus dangereux torrents de la Suisse. Les travaux sont devisés à 2,5 millions. La Confédération allouera au canton d'Obwald une subvention du 50 %, soit un million et quart.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Le soleil de Montreux — qui est aussi celui de Vevey — sembla vouloir briller par son absence. Mais le mauvais temps, qui d'ailleurs ne dura pas, gêna beaucoup moins les membres de l'A³, durant leur visite de l'Usine à gaz de Vevey, que les innombrables spectateurs de la Fête des Narcisses.

Sous la conduite de M. Tobler, ingénieur, directeur de la Société veveysanne du gaz, et de M. Mutrux, ingénieur-adjoint, on admira fort les installations, des silos aux caves en passant par les fours, de même que l'ingéniosité avec laquelle, à l'usine à gaz de Vevey, on tire le plus utile parti d'une place très mesurée. L'usine de Vevey, qui alimente, par Villeneuve, non seulement la populeuse région montreusienne, mais toute la plaine du Rhône, y compris Leysin — qui n'est pourtant pas dans la plaine — est une vaste et prospère entreprise occupant quelque cent cinquante personnes.

A la suite de M. Herter, ingénieur des Eaux Vevey—Montreux, et sous un agréable soleil, miraculeusement sauvé des eaux, on s'en alla à Corsier visiter les anciens et nouveaux réservoirs du service communal précité. Beau travail qui enthousiasma chacun, tout particulièrement les champions du béton armé.

Puis, sur l'ancien réservoir où poussent des arbres considérables, on savoura les excellents vins du cru en écoutant les propos amènes qu'échangèrent M. R. Wild, président de l'A³, M. Tobler et M. Herter.

Plusieurs membres de la S. V. I. A. étaient de la course où, grâce aux organisateurs, on put marier les joies austères de l'esprit scientifique aux terrestres plaisirs.